



Attestation employeur

Par **Pseudo2021**, le **09/06/2021** à **17:02**

Bonjour,

J'ai été licenciée et mon préavis s'est terminé le 08/06.

Je suis malade et je reçois des soins en Lorraine alors que je vis et travaillais en région parisienne.

La veille de la fin du préavis, ils se sont réveillés et m'ont demandé de restituer l'ordinateur portable. Sauf que je ne peux pas faire 400km pour rentrer chez moi, leur rapporter l'ordinateur et refaire le trajet retour. Je suis physiquement très fatiguée et je ne me suis pas opposé à rendre ce matériel à mon retour soit le 22/06.

Mon ancien employeur conditionne la remise de mon attestation employeur à la restitution de l'ordinateur.

Je ne peux à priori pas m'inscrire à pôle emploi qui indique sur sa page, dans la liste des documents à fournir, cette attestation.

Quelles sont les possibilités pour obliger mon ancien employeur à stopper ce chantage ?

Merci à ceux qui me répondront ou auront pris le temps de lire mon post.

Par **P.M.**, le **09/06/2021** à **17:44**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut émettre aucune condition pour la délivrance de l'attestation destinée à Pôle Emploi mais il est admis qu'elle puisse l'être au plus tard à la date habituelle de la paie, donc si vous restituez le matériel de l'entreprise le 22/06/2021, ce sera bon...

Entre temps, vous pourrez vous inscrire à Pôle Emploi sur leur site internet avec la lettre de licenciement et produire l'attestation après, directement à l'agence dont vous dépendez...